



APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2015, a été approuvé le Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune de LA ROCHE-CHALAIS.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 18 décembre 2015. Le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture et à la Direction Départementale des Territoires

Jacques MENUT
Maire,



